Malte: demande d'adhésion

1994/2205(INI) - 11/07/1995

Mme MALONE(PSE IRL) a souligné les avantages de l'adhésion de Malte: elle renforcera la stratégie de l'Union vers le Sud et elle ne rencontre pas d'entraves économiques. Le gouvernement maltais est prêt à accepter les dispositions du T.U.E.; ainsi il doit être informé des progrès de la C.I.G., afin que les négotiations puissent débuter comme prévu six mois après la fin de cette conférence. M.MAMERE(VERT F), en tant que Président de la commission parlamentaire mixte UE/Malte, considère que Malte est prête à l'adhésion mais que l'Union ne l'est pas. Politiquement il faut encore régler le statut de neutralité de l'île. Malte aussi bien que Cypre devraient participer à la C.I.G. en tant qu'observateurs. M.VAN DEN BROEK a déclaré partager la volonté du P.E. de dynamiser les relations entre l'Union et Malte. Un des points saillants du rapport est la participation de Malte et Cypre à la C.I.G.. Il estime à cet égard que tous les pays associés à la Communauté doivent être informés des progrès de l'intégration de l'Union.Au mois de juillet, le groupe de réflexion de la C.I.G. rencontrera les représentants de tous les pays associés.